



Arnaque a la serrurie

Par bervit

Bonsoir

bonne année avec tout mes vœux.

j'ai été victime de vandalisme le 19/12/20:boite aux lettres

et porte d'entrée obstruée par un produit. après avoir déposé

plainte, la gendarmerie m'a indiqué l'adresse d'un serrurier dans ma ville. j'ai fait appel à celui-ci! il me demande

700euro verbalement sans devis écrit : je ne savais pas qu'il fallait demandé un devis écrit. Il vient et au bout de 2h00

il ne vient pas à bout de la serrure, il appelle un collègue,

qui lui ouvre la serrure il la change et me dit qu'il faut changer tout le système et m'a mis une serrure Bricard haute

sécurité facturée 600euros,sauf, qu'il n'a jamais mis de serrure Bricard mais une serrure ordinaire et me demande de lui

faire un nouveau chèque de plus 1000 euros me disant de ne pas m'inquiéter l'assurance remboursera sans problème.

je m'exécute avec la promesse qu'il ne mettra pas le chèque.il décide de changer la serrure de la boite aux lettres après les fêtes

.il revient et essaie de percer.Au bout d'1 heure il n'y arrive pas et fait appel à son collègue. totale de la facture

1700eurs .mon assurance refuse de rembourser et me demande de

retourner auprès du bailleur car la porte d'entrée et b.a.l sont à la charge du bailleur,: est-ce vrai?

et le bailleur ne répond pas.

questions:

°Puis-je demandé le remboursement de trop perçus du serrurier car une serrure Bricard la plus chère fait moins de 150euros qu'il n'a jamais mis.

°Est-ce que je peux bloquer le chèque.

°N'y a-t-il pas eu escroquerie?

le serrurier avait dit qu'il n'encaissera le chèque que quand l'assurance paiera et maintenant il m'annonce qu'il l'encaissera le 1^{er}février

j'avoue que je ne dors plus

merci pour vos réponses .

cordialement

bervit